

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

JOURNÉES INTERNATIONALES 2015

Atelier

LES PROCÉDURES RÉPRESSIVES CONTRE LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Sections « droit processuel » et « droit pénal », avec le soutien du CDPC (Université Paris Ouest Nanterre La Défense)

Rapporteurs généraux

Pascal BEAUVAIS, *professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, président de la section « droit pénal » de la SLC et*
Yvonne MULLER, *maître de conférence à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense,*

PRÉSENTATION

Depuis longtemps, les États ont adopté des normes répressives et procédurales spéciales pour lutter contre la délinquance économique et financière. Le constat est finalement partagé : pour des raisons diverses (technicité, caractère occulte, structure des infractions, difficulté pour établir la responsabilité des dirigeants), il est plus difficile de mener des enquêtes et des poursuites dans le champ de la criminalité en col blanc ; et il convient donc de mettre en place des procédures spéciales /déroatoires. Mais ces procédures déroatoires sont très différentes d'un État à un autre. La crise financière (2008) a accéléré et renforcé ce mouvement de spécialisation des procédures répressives. Les États ont fait des choix législatifs et développé des stratégies très différentes pour améliorer l'efficacité des investigations et des poursuites en matière de délinquance économique et financière : transaction pénale portant sur des montants considérables aux États-Unis, avec une application extra-territoriale ; procureur financier et règles de procédure déroatoires d'enquête en France ; procureur national en Espagne... Il est donc particulièrement intéressant de faire un premier bilan de ces procédures spéciales et de les comparer, notamment du point de vue de leur efficacité et du respect des droits.

PARTICIPANTS

Martin BÖSE, *professeur à l'Université de Bonn*

Mickael CASSIDY, *professeur à Boston College*

Dimitrios GIANNOULOPOULOS, *senior lecturer à la Brunel University de Londres*

Léonid Vitalievitch GOLOVKO, *professeur à l'Université Lomonosov de Moscou*

Michèle HIRSH, *avocat au barreau de Bruxelles, membre du barreau pénal international*

Luca LUPARIA, *professeur à l'Université de Milan*

Adan NIETO MARTIN, *professeur à l'Université Castille - La Mancha*

Jean-Michel HAYAT, *président du Tribunal de grande instance de Paris*

Eliane HOULETTE, *procureur de la République financier
près le Tribunal de grande instance de Paris*

Eric DEZEUZE, *avocat au barreau de Paris, associé du cabinet Bredin Prat*

Jacques FOURVEL, *conseiller du président et président du comité de prévention des risques du
Groupe Casino, président de la section « droit des affaires » de la SLC*